

Compte-rendu du Conseil Municipal du 9 novembre 2017

Excusés : G. Glenisson, C. Deroux-Dauphin

Secrétaire de séance : Viviane Bonnet

Présentation du Diagnostic Environnemental : Ce diagnostic est désormais obligatoire dans le cadre de la révision du PLU. Il porte sur l'environnement naturel, la qualité de l'air, la production de gaz à effet de serre, les déplacements, le développement durable.

Plantations à réaliser dans le cadre de la lutte contre l'ambrosie :

Le Conseil Municipal s'était engagé à participer dans le cadre de la CAPI sur un montant de 1500,00€ TTC afin de participer à la mise en place de plantations afin de lutter contre la colonisation par l'ambrosie des zones les plus infectées. Sur la commune trois zones sont repérées : la rue du Vernay, la rue de la Liberté et le chemin de Pillot.

Acceptation à l'unanimité du devis de la Société Evinrude spécialisée dans le traitement des espèces envahissantes pour un montant de 1112,09€ TTC pour le traitement des accotements de ces trois voiries sur deux mètres de largeur.

Tarifs 2018 pour l'adhésion à la bibliothèque : Proposition de reconduire les tarifs communaux. Soit pour l'abonnement familial : 7,00€ pour les familles de la commune et 12,00€ pour les familles hors commune. Dans le cadre de la réciprocité, les Tarifs des médiathèques CAPI sont reconduits. Proposition de créer un nouveau tarif à 30,00€ pour les collectivités privées (crèches...), les collectivités publiques (halte-garderie CAPI...) bénéficiant de la gratuité. (Unanimité)

Retour sur le groupe de travail Video-Protection : Confirmation de l'orientation du Conseil Municipal de s'engager pour la pose de deux caméras dans le centre du village et d'un équipement à définir dans la zone d'activité, avec la CAPI. Décision de ne pas participer au Centre de Surveillance. Demande du diagnostic de la gendarmerie.

Projet INNOMOB : Ce projet est en cours lancé par la CAPI. Il consiste à compléter la plate-forme de covoiturage par des bornes d'appel permettant de fonctionner sans réservation préalable. Le Conseil Municipal souhaite poser des questions sur les responsabilités des différentes parties (covoitureurs, capi, commune), et sur les coûts d'entretien induits à l'avenir.

Bâtiment des services techniques : Le bâtiment est terminé. Les dispositifs qui craignent le gel ont déjà été rangés à l'intérieur. La réception est en cours.

Fonds de concours CAPI pour la réfection de la surface du Stade des Mûriers : La moquette a une durée de vie limitée à quinze ans. Il convient de prévoir son changement. Le Conseil Municipal prévoit dans le plan pluri annuel de faire les travaux en 2019. Décision d'affecter le fonds de Concours de 50 000€ de la CAPI à cette opération. A l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention.

Modification des statuts de la CAPI : En application de la loi NOTRe de nouvelles compétences obligatoires sont transférées à la CAPI – GEMAPI, zones d'activités, Gens du Voyage, eau et Assainissement. Acceptation par 15 pour, 1 contre et 1 abstention.

Aménagement de l'îlot central aux Berlioz : Matérialisation de la traversée piéton en face de l'abri-bus des Berlioz, en coupant l'îlot central afin de permettre la traversée de la départementale en deux temps. Acceptation à l'unanimité du devis de l'entreprise Fassion pour un montant de 3937,92€ TTC.

Accueil des classes des communes extérieures : Les tarifs sont confirmés à 15€ de l'heure au gymnase et 24,50€ à la Bibliothèque. (unanimité)

Ensemble immobilier des Eaux Vives : le promoteur a informé la commune du commencement des travaux.

Magasin Vival : Le Conseil Municipal est informé de la Cession du fonds de commerce par la gérante à un nouveau gérant. Le bail sera modifié en conséquence avec une période d'un an de différé.

Commission d'urbanisme :

Déclarations Préalables :

Christian Linossier : parcelle C 82, en zone N au PLU pour installation de panneaux photovoltaïques sur une maison situé 243 chemin de la Vignole.

Grégory Zsombok : parcelle AE 226, en zone Ub au PLU, pour mise en place d'une clôture métallique sur un terrain situé 147 rue de la Pointière.

Caroline Bonnichon : parcelle AB 174, en zone Ub au PLU, pour construction d'un local technique de 20m² sur un terrain situé 28, impasse des Vanilles.

Rudy Clichet : parcelle AH 373 et 378, en zone Ua au PLU, pour construction d'une clôture sur un terrain situé 34 allée de la Mondeuse.

Autorisation de travaux :

Avenir et conception : parcelle AB 53p, en zone AUb OA3 au PLU, Bleu Bg1 et Bg2 au PPR, pour demande de dérogation aux règles d'accessibilité aux personnes handicapées, compte-tenu de la configuration du terrain situé rue du Petit Loup.